

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Mardi 23 février 2016

Président : Monsieur Robert de KERVÉGUEN, Maire de Vigny

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DUMONT, Catherine DANIEL, Marie-France PUGET, Patrick MADI, Catherine BONNOUVRIER, Christian EVRARD, Delphine VALIN-HOBBE, Vincent GUILLOUËT, Anna FAUVET, Philippe CORTES, Isabelle COT, Jean FERLIER, Anick PERTUISOT, Alain PAVIOT

La séance est ouverte à 20 h 30.

Madame Isabelle Cot a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Avant de passer à l'ordre du jour, le maire remercie Sylvie Bringer de sa présence en remplacement de Michèle Paez.

Chaque membre de l'assemblée a été destinataire du compte rendu de la dernière réunion en date du 26 janvier 2016.

Aucune objection n'étant faite, le compte rendu est par conséquent approuvé.

Le Président propose de passer à l'ordre du jour.

SUIVI DES DOSSIERS EN COURS :

- Diner des élus :

Monsieur Robert de Kervéguen remercie plus particulièrement Mesdames Catherine Daniel et Anick Pertuisot qui se sont investies dans la réalisation du repas sympathique et convivial apprécié par les élus et leurs conjoints.

- Acquisition des karts pour l'école primaire :

Madame Catherine Daniel fait savoir qu'elle a démarché les entreprises de la ZAE La Croix Jacquesbot pour obtenir une participation pour l'achat de karts pour l'école primaire.

A ce jour, 5 entreprises ont répondu à sa demande : Sandyc Industries Sarl, Vigny Automobiles, Garage Pelletier, Entreprise Vignal, Paris Ax Cosmétique, leur participation permettrait l'achat de 5 karts.

Madame Catherine Daniel attend également la réponse de 2 entreprises.

Il leur sera remis un reçu pour ces dons et proposé d'apposer des autocollants publicitaires sur les karts.

Madame Anna Fauvet demande si seules les entreprises de la ZAE sont concernées car dans le cadre de son activité elle est prête à apporter sa contribution.

En raison de l'espace où évolueront les enfants de l'école avec ces karts, il est précisé que leur nombre devra être limité pour éviter tout accident.

Monsieur le Maire précise qu'une partie de ces dons pourrait aussi être utilisée pour renouveler le parc vélos dont certains sont en mauvais état.

- **Recensement de la population :**

Monsieur Alain Paviot, le coordonnateur communal fait savoir que les opérations de recensement sont terminées. Il en ressort une population de l'ordre de 1080 habitants sur la commune, ce chiffre doit être affiné par les services de l'INSEE.

60 % des administrés ont répondu sur internet.

Cependant malgré de nombreuses relances (appels téléphoniques, courriers, visites) quelques foyers n'ont pas répondu à l'enquête à la date officielle de clôture.

Les personnes non recensées feront l'objet d'une estimation qui sera réintégrée dans les chiffres définitifs du recensement.

Il a été constaté beaucoup de logements vacants, soit une quarantaine de maisons inoccupées (en vente ou les occupants hospitalisés ou en maison de retraite).

Monsieur Robert de Kervéguen remercie les agents recenseurs, Messieurs Pascal Herbaut et Cyrille Porté, ainsi que Alain Paviot qui a coordonné les opérations.

- **Réunion de quartier du bourg :**

La réunion de quartier du samedi 13 février a permis d'accueillir près de 80 personnes d'une partie du bourg plus particulièrement concernées par les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement.

Monsieur Robert de Kervéguen remercie Monsieur Christian Evrard pour sa présentation claire et précise sur les différentes phases de ces travaux d'assainissement.

Suite à une intervention d'un administré lors de cette réunion, Monsieur le maire souhaite apporter des précisions sur le devenir de l'atelier communal sis 26 rue Beaudouin, qui à la date de ce jour n'est pas vendu.

L'atelier n'est plus occupé depuis de nombreuses années par la commune qui n'en a plus l'usage, et proposition a été faite de le mettre en vente.

L'agence Century 21 à l'étroit dans ses locaux actuels est intéressée par ce bien estimé à 50 000 €. En plus du prix d'achat, l'agence devra investir pour transformer tout le bâtiment et sera soumise à l'aménagement de place de parking.

Monsieur le maire a reçu un habitant voisin de cet atelier qui s'est manifesté pour l'acquisition de ce bâtiment afin d'y faire un garage mais le prix de vente lui paraît élevé.

Monsieur Robert de Kervéguen fait savoir que la commune n'a aucune obligation de faire de la publicité, qu'elle peut vendre à la personne de son choix du moment que le prix n'est pas sous-estimé.

A son avis, il serait préférable de vendre à l'agence immobilière qui risque de quitter la commune en raison de locaux trop exigus et dont elle n'est pas propriétaire.

Cette position a été expliquée au résident voisin candidat à l'acquisition de ce bien mais bien entendu c'est le conseil municipal qui statuera.

- **Dépôt de sel :**

Suite à notre appel téléphonique, le responsable de la cellule maintenance à la direction de la gestion patrimoniale au Conseil Départemental du Val d'Oise a fait cesser immédiatement les travaux de reconstruction du mur du dépôt de sel qui avaient repris sans autorisation.

Le dossier est toujours en cours d'instruction au pôle urbanisme et auprès de l'ABF.

Certains conseillers municipaux sont étonnés car le mur semble fini, le coffrage a été coulé et l'ouvrage décoffré.

- **Échange de parcelles avec le SIEVA :**

Maître Eric LEBRUN, notaire à Vigny, nous informe que la signature devrait intervenir dans le courant de la deuxième quinzaine de mars.

- **Bulletin « les Échos » :**

Monsieur Robert de Kervéguen remercie toute la commission et plus particulièrement Madame Anna Fauvet et la félicite pour la qualité de son travail.

Monsieur Vincent Guillouët fait part du très bon retour qu'il a reçu de plusieurs personnes.

Pour revenir sur l'annonce faite concernant la vente du château dans ce bulletin, Monsieur le maire souligne qu'une étude de faisabilité est en cours pour un projet hôtelier mais qu'il y a lieu d'être prudent dans nos propos dans l'attente du résultat de cette étude.

Pour répondre à Monsieur Philippe Cortès, les résultats de cette étude ne devraient pas remettre pas en cause la vente du château.

- **Accessibilité des différents bâtiments communaux :**

Monsieur Claude Dumont fait savoir que sur le conseil de Monsieur Gilles Laage un devis a été demandé à la société Qualiconsult pour le dossier d'accessibilité des différents bâtiments communaux recevant du public et en parallèle une proposition moins-disante a été reçue de la part de la CCVC dans le cadre d'une mutualisation de l'opération avec 6 autres communes.

Monsieur Robert de Kervéguen souligne qu'il y a tout intérêt à mutualiser les coûts.

Le devis du prestataire de la CCVC, la Société Pyramide conseils, a été signé pour le diagnostic sur 7 sites.

Pour répondre à Monsieur Philippe CORTES les sites concernés sont : la mairie, la salle des fêtes, les 2 écoles, l'école de musique, l'église et le cimetière.

Il conviendra de demander une dérogation pour les lieux qui ne pourront pas être aménagés.

Monsieur Vincent Guillouët rappelle que les plans des travaux pour l'accessibilité PMR doivent être remis en 2016 et que selon les textes plus aucune dérogation ne sera admise.

BUDGET 2015 :

Il est donné connaissance dès à présent des réalisations du budget 2015 afin que lors de la présentation du budget 2016 l'attention ne soit portée que sur celui-ci.

Budget principal

Section de Fonctionnement

• Recettes	2 727 277,34 €
• Dépenses	815 448,27 €
Soit Excédent de fonctionnement de clôture	1 911 829,07 €

Section d'Investissement

• Recettes	69 357,24 €
------------	-------------

• Dépenses	50 796,77 €
Soit Excédent d'investissement de clôture	18 560,47 €
• Reste à réaliser	
Dépenses	50 208,89 €
Recettes	0,00 €
Soit Déficit des restes à réaliser	50 208,89 €

Budget annexe d'assainissement

Section d'exploitation

• Recettes	253 103,62 €
• Dépenses	133 075,16 €
Soit Excédent d'exploitation de clôture	120 028,46 €

Section d'Investissement

• Recettes	204 943,25 €
• Dépenses	234 499,64 €
Soit Déficit d'investissement de clôture	29 556,39 €
• Reste à réaliser	
Dépenses	106 033,18 €
Recettes	20 739,01 €
Soit Déficit des restes à réaliser	85 294,17 €

Il est noté une baisse des charges à caractère général dans le budget principal mais nous avons des actions à mener sur 3 grands postes, frais d'électricité, de gaz et des télécommunications.

Frais d'électricité :

Il est important de réduire les consommations, seule marge de manœuvre possible, car le prix quant à lui ne cesse d'évoluer.

Il faut avoir à l'esprit que le prix du kwh en France est l'un des plus bas d'Europe et qu'il est en proie à une évolution très importante dans les années à venir.

Frais de gaz :

Pour réduire sa consommation des travaux d'isolation dans les bâtiments devront être entrepris.

Frais de télécommunication :

Il convient de résilier le contrat actuel avec l'opérateur PARITEL bien trop onéreux, à savoir une dépense réalisée sur 2015 de 7 931,47 € comprenant location de l'automate, la maintenance de celui-ci et des communications.

Les autres frais de fax, portables et internet hors contrat PARITEL s'étant élevés quant à eux à 2 541,54 €.

Par contre les crédits des dépenses d'honoraires seront difficilement réduits, en raison des compétences techniques que requièrent certains dossiers auxquels la commune ne peut pas faire face sans l'avis de professionnels.

Monsieur Philippe Cortès suggère que la commune se rapproche du PNR qui peut subventionner des travaux d'amélioration énergétique à hauteur de 70%.

Monsieur le maire invite Monsieur Patrick Madi a présenté son étude sur les consommations d'électricité et de gaz.

Au niveau de l'éclairage public, hormis sur le point de livraison de la RD169/RN14, on note une baisse des consommations mais une hausse des coûts.

Pour l'éclairage des bâtiments, une consommation anormale à l'atelier communal s'est avérée du fait d'une utilisation irraisonnée des radiateurs par les occupants du lieu.

Monsieur Claude Dumont précise que la consommation aux écoles devrait baissée après la pose de robinets thermostatiques.

Madame Marie-France Puget souligne que le contrat d'électricité pour la mairie et les salles polyvalentes a été renégocié dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le SMDEGTVO et que les prochaines factures bénéficieront d'un effet de mutualisation.

Monsieur Claude Dumont relève la recette non négligeable des locations d'immeubles et considère qu'il est important de bien les entretenir.

L'étude sur le gaz présente une nette diminution des consommations sur l'église suite de la décision de ne chauffer que pour les messes.

La diminution de consommation gaz de la mairie et des salles polyvalentes nécessite des travaux d'isolation des bâtiments et le changement des robinets des radiateurs.

Réduction du poste « Éclairage Public » :

Monsieur Robert de Kervéguen insiste sur une évolution inévitable importante du prix de l'électricité dans les années à venir et que la seule marge de manœuvre pour une diminution du coût est de réduire la consommation, notamment celle de l'éclairage public.

Il rappelle le projet pluriannuel de la mise en LED des rues et propose, pour faire encore plus d'économie, de couper l'éclairage public la nuit dont les plages horaires restent à définir.

Beaucoup de communes l'on fait, et il n'y a pas plus de vols ni de dégradations, pour exemple la ville de Marines où tout se passe bien.

Le conseil municipal donne son accord pour tester cette mesure.

A la mise en place, il sera fait un relevé sur un mois ou deux mois pour constat de l'économie

A la question de savoir s'il est possible de poser des détecteurs de présence, Monsieur Patrick Madi répond que le système de l'éclairage est archaïque et qu'il faudrait travailler lampadaire par lampadaire.

Avec le programme de mise en LED, l'éclairage baissera de densité. Le LED éclairant en largeur, le nombre de lampadaires pourra alors diminuer.

ASSAINISSEMENT :

Madame Marie-France Puget fait savoir que suite au lancement de la procédure de consultation des entreprises pour les travaux de mise en séparatif, 12 dossiers ont été retirés et 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres dont 1 entreprise non retenue car hors budget prévisionnel.

Les 2 entreprises restantes étant CISE TP ayant fait les travaux à Longuesse et la Société ATC TP de Vigny.

Après audition de ces 2 candidats et compte tenu de la comparaison des offres qui a fait l'objet d'un rapport permettant le classement de celles-ci, la société ATC TP a été retenue pour un marché de travaux de 1 799 800,54 € HT qu'elle réalisera en groupement avec les entreprises COCHERY et SFDE.

La première partie des travaux qui sera réalisée sur l'année 2016 concerne la rue Beaudouin, la rue Vaillant, la place d'Amboise et partiellement la ruelle aux moines.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal

- autorise le maire à signer le marché dont le montant prévisionnel s'élève à 1 799 800,54 € H.T. avec la Société ATC TP, mandataire du groupement.
- charge le maire de solliciter pour ces travaux une subvention auprès du conseil départemental du Val d'Oise, de l'agence de l'eau Seine Normandie et de la Région.

- Station d'épuration :

Le propriétaire du terrain voisin de la station d'épuration nécessaire à la construction de la station d'épuration intercommunale refusant le prix de 2 € le m², le maire a pris contact avec l'avocat de la commune, Maître Julien Lalanne, pour lancer une procédure d'expropriation.

Monsieur Philippe CORTES demande si cette mesure, compte tenu des frais d'avocats et autres, ne nous coûtera pas plus cher au final que le prix demandé par le propriétaire du terrain.

S.I.E.V.A. :

- Schéma départemental de coordination intercommunale :

Monsieur Christian Evrard rapporte qu'il est possible de modifier ou d'adapter partiellement la loi NOTRe pour permettre de conserver certains syndicats de proximité et compétents sans être nécessairement présents sur trois communautés de communes notamment pour les zones rurales.

Cette possibilité s'offrant au SIEVA et afin de conserver ce syndicat les membres du conseil municipal sont favorables à cette proposition.

Monsieur Christian Evrard fait savoir que le schéma directeur est toujours en cours, il est en phase 3, et la phase 4 a commencé pour déterminer les travaux à réaliser sur le réseau et la qualité de l'eau.

Le SIEVA est en recherche de nouvelles ressources en eau potable dans le cas où le débit de la source de la Douée serait insuffisant si le nombre d'abonnés augmentait sensiblement.

S.M.I.R.T.O.M. du VEXIN :

Monsieur Claude Dumont rappelle que dans le cadre de la réforme territoriale, onze communes des Yvelines ont dû quitter le SMIRTOM pour rejoindre la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

De ce fait le 11 février dernier, le syndicat a dû procéder à l'élection d'un nouveau bureau, suite au départ du Président, Monsieur Jocelyn Reine, élu de Mézy-sur-seine, Monsieur Didier Gabriel, Maire du Bellay en Vexin, lui a succédé.

Trois vice-présidents ont également été élus : Messieurs Brahim Moha, Claude Delavaud et Armand Dedieu, ainsi que douze membres du conseil d'administration.

Monsieur Claude Dumont fait partie du bureau du SMIRTOM du Vexin.

Monsieur Christian Evrard considère qu'il serait plus équitable pour l'administré que le SMIRTOM fixe son prix du service au vu du tonnage d'ordures ménagères collectés plutôt que de lui faire payer une taxe basée sur la valeur locative de sa résidence.

Madame Delphine Valin-Hobbe souhaiterait que le SMIRTOM puisse animer la journée éco-citoyenne pour faire une présentation de l'acheminement des déchets.

Monsieur Robert de Kervéguen rapporte sa rencontre avec le nouveau Président qui lui a donné quelques nouvelles sur le syndicat, à savoir la mise en place de l'apport volontaire du verre en remplacement du porte à porte, une crainte de la fermeture du centre de tri en raison d'un tonnage qui diminue et à terme sera traité sur l'usine de Saint-Ouen l'Aumône et d'une réflexion sur l'existence de la déchèterie de Vigny à l'endroit actuel jugé dangereux et sans possibilité d'agrandissement.

S.I.E.R.G.E.P. :

Monsieur Vincent Guillouët fait savoir que le renouvellement de la délégation de service public de l'exploitation de la piscine de Meulan est prévu pour la fin de l'année.

Un appel d'offre a été lancé, 3 dossiers ont été retirés et un seul prestataire a remis une offre.

Afin de relancer l'activité nautique, le nouvel exploitant, VERMARINE, demande des travaux importants estimés à 300 000 € pour l'isolation de la verrière, de son étanchéité et l'aménagement de l'intérieur.

Au regard de ces travaux, le président du SIERGEP a demandé une nouvelle consultation et un audit pour avis.

Il souhaiterait également rencontrer les 2 sociétés qui n'ont pas donné suite à la consultation.

Cette piscine, dans le périmètre de la Communauté Grand Paris Seine Aval, risque d'être aspirée par celle-ci et de ce fait les conditions d'accès de nos écoles pourraient être revues.

S.I.E.R.C.

Madame Marie-France Puget informe l'assemblée que 5 communes dont Vigny bénéficieront de l'aide du SIERC pour la rénovation de l'éclairage public.

L'enveloppe par commune pour le passage en LED est de 30 000 € par programme reconductible.

Le S.I.E.R.C. a retenu le cabinet Gilles LAAGE pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Madame Marie-France PUGET précise qu'elle fait partie de la commission d'appel d'offres.

S.I.M.V.V.O. :

Lors de la réunion du 18 février dernier, Madame Jacqueline Maigret a fait part des difficultés financières rencontrées par le syndicat déficitaire de 60 000 € sur l'année 2015.

Le syndicat ne reçoit plus de subventions de la DRAC ni du département.

Il conviendrait également de revoir le calcul des participations communales qui est loin d'être équitable et tendre vers une participation uniforme à l'habitant pour l'ensemble des communes.

A l'origine, un distinguo a été fait selon la taille des communes, certaines payant une participation à titre de ville antenne à laquelle s'ajoute une part au nombre d'élèves de la commune inscrits à l'école de musique.

Pour exemple, la participation 2015 de Vigny, ville antenne, est de 8,77 € par habitant contre 2,35 € pour les communes de 1001 à 3000 habitants.

COMMISSION ANIMATION, VIE ASSOCIATIVE, SPORT ET JEUNESSE :

Le maire passe la parole à Madame Anick Pertuisot, vice-présidente de la commission animation, vie associative, sport et jeunesse.

- Soirée Cabaret du 9 avril :

Le traiteur a été choisi : le restaurant le Rohan qui assurera aussi le service.

L'affiche et les flyers ont été validés. Ils sont réalisés en couleur pour un meilleur rendu.

L'affiche est sur le site internet.

- Théâtre de l'Usine :

Madame Anick PERTUISOT fait part de possibilité offerte par le Théâtre de l'Usine quant à leurs animations comme celles offertes sur Omerville qui se sont déroulées sur 3 jours :

- 1^{er} jour : Théâtre de marionnettes pour les enfants

- 2^{ème} jour : Pièce de Théâtre « Poquelin »

- 3^{ème} jour : cinéma

Elle soumet l'idée que le théâtre de marionnettes pourrait être une animation pour les NAP.

- **Jeux inter villages :**

La demande de report de la date des jeux inter villages a été infructueuse. Les jeux sont organisés par le Foyer Rural de Seraincourt et la commune de Seraincourt n'a pas pu intervenir en notre faveur. Vigny, ayant programmé sa fête des associations le même jour, ne participera donc pas aux jeux inter villages.

En 2017, c'est la CCVC qui proposera la date.

- **Exposition Vigny-loisirs « Train du Vexin » :**

Cette exposition aura lieu les 14,15 et 16 mai. Les 2 salles, la mezzanine et les sous-sols seront utilisés pour cette exposition. La gare de Us sera représentée en miniature.

- **Années folles 2017 de Longuesse :**

Madame Anick PERTUISOT s'est rendue à la réunion préparatoire des « années folles 2017 » de Longuesse. Cette fête serait probablement ouverte aux communes voisines.

Il y est prévu un défilé de chars et une élection de miss.

C.C.V.C. :

La C.C.V.C. a mis en place des groupes de travail dans le cadre de la loi NOTRe.

- **Commission « eau potable » - Loi NOTRe :**

La première réunion du groupe de travail concernant l'eau potable a eu lieu le 18 février.

21 syndicats pourraient se regrouper mais à ce jour aucune décision n'a été prise.

La prochaine réunion est prévue le 13 avril.

- **Commission développement économique :**

Monsieur Christian EVRARD fait savoir que la commission développement économique s'est réunie le 10 février. 4 points ont été abordés :

- projet de création de sanitaires sur le camp César,
- aménagement de la partie côté bureau de la ZAC du Bord'Haut de Vigny et travaux de mise en sécurité. L'association VIE devrait s'installer au rez-de-chaussée au début de l'année 2017,
- vente du terrain à la Société ADD ON qui sera finalisée dès réception de l'accord du permis de construire.
- ZA de la Richarderie : trois terrains restent à vendre.

Il a été abordé la prise éventuelle de nouvelles compétences : eau potable, assainissement, voirie.

INFORMATIONS DIVERSES

INSONORISATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS :

Les panneaux d'isolation phonique ont été commandés. Les coloris des panneaux qui ont été choisis sont gris brun et corail.

La facture d'un montant de 1 924,56 € sera payée intégralement par le CCAS afin d'apurer un résultat d'investissement sans grande utilité pour cette collectivité.

SOCIETE ADD-ON :

Monsieur Robert de Kervéguen intervient sur l'article paru dans le journal « La Gazette » dans lequel la société ADD-ON délivre son projet d'installation et des services qu'elle souhaite offrir dont certains loin de son activité première d'hébergeur de serveur, à savoir : une crèche, un télécentre, des terrains de basket et de tennis, un parking gratuit, un réfectoire lounge et des jardins pour la relaxation.

Monsieur le maire tient à préciser qu'à ce jour il n'a reçu aucune demande de permis de construire, seule une promesse de vente a été signée avec la CCVC

REUNION DES NOUVEAUX HABITANTS :

Il est rappelé la réunion des nouveaux habitants le samedi 12 mars prochain à 10 h 30.

DEJEUNER DES ANCIENS :

Une chanteuse animera le déjeuner des anciens du 24 mars prochain.

Le repas se tiendra dans la salle aux miroirs et le café sera pris dans l'ancienne salle afin de suivre la prestation de la chanteuse dans de meilleures conditions.

COMMISSION ECONOMIQUE ET DES FINANCES :

La commission économique et des finances se réunira le mardi 22 mars à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, le président passe la parole aux membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Philippe Cortès demande si des personnes se sont manifestées pour signaler des problèmes électriques après le remplacement du transformateur du Bord'haut début février.
- Monsieur Vincent Guillouët conçoit que le SIMVVO apprécie la très bonne acoustique de l'église pour l'organisation de ses concerts mais au vu de la loi sur la laïcité s'interroge sur l'opportunité d'utiliser ce lieu de culte.

Monsieur Robert de Kervéguen lui répond que personne n'a émis à ce jour de réticence pour l'usage de ce lieu à l'occasion de concerts ouverts à tous.

- Madame Anna Fauvet annonce la prochaine parution des brèves pour début avril et qu'il faudrait prévoir une réunion très rapidement.
- Elle voudrait également savoir si la mise à jour du « passeport de Vigny » est toujours d'actualité.

Monsieur le maire pense qu'il fait double emploi avec le livret d'information que propose la CCVC et préférerait qu'il soit créé une plaquette à destination des nouveaux habitants de Vigny.

Dans l'assistance, Madame Catherine Dailloux revient sur l'article paru dans la presse concernant l'implantation de la société ADD-ON, la présentation de ses multi-services et son projet architectural.

Monsieur Robert de Kervéguen lui répète qu'à ce jour aucune demande de permis de construire n'a été déposée en mairie.

Madame Catherine Dailloux précise également que les habitants du Bord'Haut, ayant subi des nuisances suite au remplacement du transformateur électrique, peuvent prendre contact avec leurs assurances.

La séance est levée à 23 h 15.